



J ai vendu il y a 2 mois un camion betailiere j7 de 1976 et

Par **alex**, le **15/11/2008** à **02:31**

bonjour ,rnj ai vendu il y a 2 mois un camion betailiere j7 de 1976 , le control ok ,rnla personne qui me l a acheté n est pas venu ni essayé ni voir le camion !!!rnc est son beaufreere qui a fait tout !rnj ai précisé que le camion calait regulierement (nous avons changé le carbu mais pas réglé) nous ne sommes pas mecano loin de la !!rnil a repondu qu il avait l abitude de la mecanique et que le moteur ne poserait pas de soucis !rn(la carrosserie est bonne (32 ans quand meme !))rnnet la ! rnle moteur est cassé culasse et joins de culasse HS !!rnnil me demande le ramboursement et de reprendre le camion ! rnchez nous le camion fonctionait tres peut et pour tres peut de route !rnc est pour cella qu on l a vendu !rnle moteur a ete demonté par eux !! des pieces changésrnque doit on faire ???rnmerci

Par **Tisuisse**, le **15/11/2008** à **09:15**

Bonjour,rnrnAvez-vous passé le véhicule au contrôle technique dans les 6 mois qui ont précédé cette vente ? Si oui, avez-vous remis le rapport du CT à l'acheteur (que ce contrôle soit OK ou non) ?rnSi oui, lisez ceci : rnhttp://www.experatoo.com/droit-routier/vente-achat-vehicule-panne_23072_1.htmrnrnEn tout état de cause, il aurait fallu que l'acheteur laisse le véhicule en l'état, le temps de faire procéder à une expertise contradictoire. Il a procédé, de sa propre initiative, à des changement de pièces donc l'expertise ne pourra se faire. En conséquence, comme c'est à l'acheteur de prouver qu'il y a vice caché, il ne peut plus le prouver, même en apportant les anciennes pièces au tribunal car votre avocat aura la part belle en déclarant que rien ne prouve que ces pièces étaient sur le véhicule vendu, elles peuvent être des pièces de récupération.rnrnA mon humble avis, dans la situation actuelle,

vous avez peu de chance d'être condamné à quoi que ce soit sauf si absence de CT.

Par **alex**, le **15/11/2008 à 11:48**

le control etait OK !rnet tout lui a ete remis (je lui est meme evoyé par mail avant la vente !)

Par **alex**, le **15/11/2008 à 11:56**

je ne sais pas au juste se qu il a changé commes pieces !!!!rnil me dit qu il en a eut pour 100€ de frait en pieces !!rnet que le moteur est foutu car la culasse est morte !!rnil a fait +/- 70kms avec (aparament)rnmrci beaucoup de votre reponce ,

Par **alex**, le **15/11/2008 à 14:05**

donc aux dernierres nouvelles se serrait un expere de texa expertise qui aurait demonté le moteur !rnl la question est qu ont ils fait avant !!rnje sais qu il ont travaillé sur le moteur (j avais prevenu qu il callait)rndonc que dois-je faire ?rnmrci

Par **Tisuisse**, le **15/11/2008 à 14:08**

Le seul expert habilité pour ça est l'expert judiciaire, donc nommé par un juge. Par ailleurs, l'expertise doit être contradictoire, c'est à dire en présence d'un représentant du vendeur et d'un représentant de l'acheteur.

Par **alex**, le **15/11/2008 à 19:23**

merci beaucoup ,rnapparament il laisse tombé !rnencore merci pour vos reponces ,rncordialement